

L&G Cyber Security UCITS ETF

SUPPLÉMENT DU COMPARTIMENT

N° 11

(Un compartiment de Legal & General UCITS ETF Plc, société d'investissement à capital variable à compartiments ayant une responsabilité séparée entre ses Compartiments et à responsabilité limitée régie par le droit irlandais et enregistrée sous le numéro 459936).

La Société et les Administrateurs, dont les noms figurent à la page 10 du Prospectus, sont responsables des informations présentées dans le présent Supplément du Compartiment et acceptent en conséquence toutes les responsabilités à cet égard. À la connaissance et de l'opinion de la Société et des Administrateurs (qui ont fait tout ce qui était raisonnablement possible pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité des faits et n'omettent rien qui soit de nature à en altérer la portée.

Le présent Supplément de Compartiment contient des informations sur le L&G Cyber Security UCITS ETF (le « Compartiment »), qui est un compartiment séparé de Legal & General UCITS ETF Plc (la « Société »), société d'investissement à capital variable à compartiments ayant une responsabilité séparée entre ses Compartiments. Ce Supplément complète le Prospectus de la Société daté du [] 2020 et de tout autre supplément applicable. Il doit être lu conjointement avec ce Prospectus, dont il fait partie intégrante. Les investisseurs sont également invités à consulter le rapport annuel et les états financiers audités de la Société les plus récents (le cas échéant) et, s'ils sont publiés postérieurement au rapport annuel, les derniers états financiers non audités et rapport semestriels. Les termes en lettres capitales employés et non définis dans le présent Supplément ont le sens qui leur est conféré dans le Prospectus. Si vous hésitez quant à l'action à suivre ou quant au contenu du présent Supplément, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable ou tout autre conseiller professionnel indépendant qui, s'il est établi au Royaume-Uni, est un organisme dûment agréé ou ayant obtenu une dérogation au titre du FSMA.

Les investisseurs potentiels sont invités à tenir compte des facteurs de risque décrits dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment. Un placement dans le Compartiment implique certains risques et est réservé aux investisseurs qui peuvent assumer le risque de perdre la totalité des capitaux investis.

Le Prospectus contient des informations sur le risque d'investissement, la gestion et l'administration du Compartiment, les procédures d'évaluation, de souscription, de rachat et de cession ainsi que le détail des commissions et des frais à acquitter au titre du Compartiment. Il doit être lu en regard des informations qui figurent dans le présent Supplément.

Un investissement dans ce Compartiment ne saurait constituer une part substantielle d'un portefeuille de placement et n'est pas adapté à tous les investisseurs.

Le présent Supplément du Compartiment est daté du 9 mars 2021.

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement du L&G Cyber Security UCITS ETF (le « **Compartiment** ») est de fournir une exposition aux sociétés cotées du monde entier du secteur de la cybersécurité.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Pour atteindre cet objectif d'investissement, le Compartiment cherchera à suivre la performance de l'indice ISE Cyber Security® UCITS Index Net Total Return (l'« **Indice** »), un indice composé d'actions émises par des sociétés cotées du monde entier actives dans le secteur de la cybersécurité. Le Compartiment investira pour ce faire dans un portefeuille d'actions qui se composent, dans la mesure du possible, de titres constitutifs de l'Indice dans des proportions similaires à leur pondération dans l'Indice et il **pourra s'exposer à hauteur de 20 % de sa Valeur liquidative à des actions émises par un même organisme ou y investir directement. Cette limite pourra être relevée à 35 % pour un seul émetteur dans des conditions de marché exceptionnelles, notamment (mais sans s'y limiter) si cet émetteur occupe une position dominante sur le marché.**

Lorsqu'il n'est pas possible ou pratique pour le Compartiment d'investir directement dans tous les titres composant l'Indice (comme par exemple, mais sans s'y limiter, si des difficultés devaient être rencontrées, des coûts importants devaient être encourus, si un ou plusieurs titres de l'Indice devenaient temporairement illiquides ou indisponibles, ou en raison de restrictions légales ou de limites réglementaires s'appliquant au Compartiment mais non à l'Indice), et/ou si cela respecte l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir dans les actifs suivants, sous les conditions et dans les limites fixées par la Banque centrale :

- des titres de participation de sociétés du secteur des technologies qui n'entrent pas dans la composition de l'Indice, mais dont le profil de risque et de rendement, individuellement ou collectivement, est très proche de celui des titres qui composent l'Indice ou de l'Indice dans son ensemble ;
- des certificats de titres en dépôt concernant soit les titres qui composent l'Indice, soit les titres de participation du type mentionné au point ci-avant ; et
- des instruments financiers dérivés (IFD), à savoir des Swaps de gré à gré « non provisionnés » sur rendement total, qui peuvent être utilisés à des fins d'investissement (par exemple pour s'exposer à l'Indice et/ou à tout titre qui compose l'Indice) conformément à la section « *Investissements des Compartiments* », à la section « *Modèle de Swap de gré à gré non provisionné* » et à l'Annexe II du Prospectus. Le Compartiment a la possibilité d'investir jusqu'à 100 % de sa Valeur liquidative dans des Swaps de gré à gré « non provisionnés » sur rendement total, mais il est peu probable qu'il en fasse usage. Le Compartiment n'investira dans des IFD qu'en accord avec la Procédure de gestion du risque (RMP) élaborée par le Gestionnaire d'investissement pour le Compartiment et déposée auprès de la Banque centrale.

Le Compartiment peut également avoir recours à d'autres techniques liées aux valeurs mobilières, comme des opérations de prise en pension et de mise en pension ainsi que des organismes de placement collectif du marché monétaire à court terme, uniquement à des fins de gestion efficace du portefeuille, conformément à la section intitulée « *Techniques de gestion efficace du portefeuille* » et à l'Annexe II du Prospectus. Le Compartiment a la possibilité d'investir jusqu'à 100 % de sa Valeur liquidative dans des opérations de prise en pension et de mise en pension, mais il est peu probable qu'il en fasse usage.

ÉCART DE SUIVI

L'écart de suivi anticipé et estimé pour le Compartiment dans des conditions de marché normales est de 1,00 % (taux annualisé).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Fonds fait la promotion d'une gamme de caractéristiques environnementales et sociales. Les caractéristiques promues par le Fonds sont respectées au moyen du suivi d'un Indice qui comprend les aspects suivants : exclusion des sociétés impliquées dans l'extraction de charbon brut, ou qui contreviennent aux principes du Pacte mondial de l'ONU, tel que déterminé par la méthodologie du fournisseur de l'indice. L'Indice est cohérent avec les caractéristiques environnementales car il exclut de telles sociétés, tel qu'indiqué dans la section « *Description de l'Indice* » ci-dessous.

Le Gestionnaire vise à assurer que les émetteurs des investissements dans lesquels le Fonds est investi suivent les pratiques de bonne gouvernance. Pour y parvenir, il procède comme suit : 1) définition des attentes avec la direction des émetteurs en ce qui concerne les pratiques de bonne gouvernance ; 2) engagement actif auprès des émetteurs ; 3) utilisation de ses droits de vote ; et 4) soutien des dirigeants politiques et des législateurs pour assurer la solidité de l'environnement et des normes réglementaires. L'engagement actif auprès des émetteurs est utilisé comme un outil moteur de progrès et pour favoriser les changements positifs ; il est mené indépendamment et en collaboration avec les pairs du secteur et les parties prenantes au sens large. Les activités d'engagement se concentrent habituellement sur des questions d'ESG importantes et spécifiques, et implique la formulation d'une stratégie d'engagement en ce qui concerne ces questions, l'objectif étant de suivre et d'examiner la progression des émetteurs pendant ce processus. Des rapports réguliers sur les résultats de l'engagement actif sont disponibles sur demande ou à l'adresse suivante : www.lgim.com.

DESCRIPTION DE L'INDICE

L'indice est conçu pour mesurer la performance des sociétés qui tirent la totalité ou une part « importante » de leurs revenus de produits et/ou de services liés à la cybersécurité dans les deux sous-catégories suivantes :

- « *Fournisseurs d'infrastructure* », des sociétés qui fournissent directement des services de cybersécurité, dans le sens où elles développent des matériels et/ou des logiciels qui protègent l'accès interne et externe aux fichiers, aux sites Web et aux réseaux ; et
- « *Fournisseurs de service* », des sociétés qui utilisent les outils mentionnés ci-avant pour proposer des services de conseil et/ou de cybersécurité à leurs clients.

L'Indice cherche à exclure les sociétés qui sont (i) impliquées dans la production d'armes controversées, (ii) des contrevenantes persistantes du Pacte mondial de l'ONU, et/ou (iii) des sociétés d'extraction de charbon brut. Ces exclusions sont déterminées en se référant à la liste FWPL (« Future World Protection List ») publiée par Legal & General Investment Management Limited, disponible à l'adresse suivante : <https://www.lgim.com/uk/en/capabilities/corporate-governance/assessing-companies-esg/>.

L'Indice est reconstitué chaque trimestre. Pour être admissible à l'inclusion dans l'Indice, la capitalisation boursière des sociétés doit être d'au moins 100 millions de dollars américains et leur volume d'échanges journaliers moyen sur les trois derniers mois doit être d'au moins 1 million de dollars américains. De plus, leurs actions doivent être cotées sur une ou plusieurs bourses admissibles. Chaque société au sein des sous-catégories ci-dessus est équipondérée lors de la reconstitution trimestrielle et l'exposition de l'Indice à chaque sous-catégorie est basée sur la capitalisation de marché cumulée des éléments de chacune des sous-catégories par rapport à la capitalisation de marché combinée des deux sous-catégories. Les pondérations des sociétés au sein de chaque sous-catégorie sont ensuite soumises à un ajustement final de liquidité pour s'assurer que les sociétés moins liquides ne soient pas surreprésentées dans l'Indice.

L'Indice a été conçu par Nasdaq, Inc. et est calculé par Nasdaq, Inc.

Rendement total net

Les indices de rendement total mesurent la performance du marché, notamment les cours et les revenus issus des versements réguliers en numéraire (dividendes ou restitutions de capital). Ces revenus sont considérés comme réinvestis dans l'Indice et sont donc intégrés à la performance totale

de l'Indice. L'Indice est un indice à rendement total *net*, ce qui signifie que les dividendes en numéraire déclarés par les sociétés qui composent l'Indice sont réinvestis dans l'Indice à la date de détachement et ajustés en fonction du taux de prélèvement fiscal du pays de constitution de la société concernée. Les taux de prélèvement fiscal sont indiqués à l'annexe D du document de méthodologie présenté à l'adresse <https://indexes.nasdaqomx.com/docs/NQGIFamilyMethodology.pdf>, et peuvent être mis à jour de temps à autre.

Fréquence de rééquilibrage

L'Indice est reconstitué chaque trimestre lors du premier jour de négociation suivant le troisième vendredi de janvier, avril, juillet et octobre (chacun une « **Date de rééquilibrage** »). Nasdaq publiera tous les détails concernant l'ajustement de la composition de l'Indice (les pondérations réelles) le premier jour ouvrable suivant chaque Date de rééquilibrage, sur le site suivant : <http://business.nasdaq.com/intel/indexes/research/nasdaq-global-index-policies/index.html>.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus constituent une synthèse des principales caractéristiques de l'Indice et n'ont pas vocation à fournir une description exhaustive. Vous trouverez de plus amples informations sur l'univers des titres, leurs critères de sélection, les méthodes de calcul et de rééquilibrage, ainsi que le traitement des opérations sur titres dans le document « *HUR Methodology* » pour l'ISE Cyber Security® UCITS Index, document disponible, à la date du présent Supplément du Compartiment, de même que les titres qui composent l'Indice et leur pondération et d'autres documents à caractère informatif, sur : <https://indexes.nasdaqomx.com/Index/Overview/HUR>.

	ISIN	Bloomberg	Reuters
Indice ISE Cyber Security® UCITS Index Net Total Return	DE000SLA0989	HURNTR Index	.HURNTR

À la date du présent Supplément du Compartiment, NASDAQ Inc. ne figure pas sur la liste des administrateurs d'indices de référence agréés ou inscrits au registre public de l'ESMA en vertu du Règlement sur les indices de référence. Les exigences d'enregistrement applicables sont soumises à une période de transition qui reste ouverte à la date du présent Supplément du Compartiment. Il est prévu que NASDAQ Inc. dépose une demande d'autorisation ou d'enregistrement en qualité d'administrateur d'indices avant la fin de la période de transition, conformément aux exigences du Règlement sur les indices de référence.

Composition du portefeuille

Le portefeuille d'investissements détenus par le Compartiment est disponible quotidiennement sur <http://www.lgimetf.com>

PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Seuls les Participants agréés peuvent acheter des Actions ETF du Compartiment directement auprès de la Société. Tous les autres investisseurs peuvent uniquement acquérir ou acheter ces Actions par le biais du marché secondaire.

Les investisseurs du Compartiment sont implicitement des investisseurs avertis qui bénéficient d'un conseil professionnel, comprennent (et peuvent supporter) le risque de perte de leur capital et peuvent tolérer les niveaux de risque inhérents aux marchés internationaux des actions, et notamment aux entreprises du secteur de la cybersécurité.

GESTION DES RISQUES

L'exposition globale du Compartiment, à savoir le surcroît d'exposition et l'effet de levier générés par le Compartiment par le biais des IFD, est calculée au moins quotidiennement en appliquant l'approche par les engagements et, en accord avec les exigences de la Banque centrale, elle ne peut en aucun cas dépasser 100 % de la Valeur liquidative du Compartiment. Comme l'indique la section « *Politique d'investissement* » ci-dessus, le recours aux IFD par le Compartiment constitue un moyen accessoire de la politique d'investissement en tant que méthode alternative pour obtenir une exposition à l'Indice, ou à un ou plusieurs titres composant l'Indice, dans des circonstances où l'investissement dans les titres composant l'Indice n'est pas possible, pratique ou souhaitable. Que l'exposition aux titres sous-jacents composant l'Indice soit obtenue par un investissement direct dans lesdits titres ou par une exposition à ces titres par le biais d'IFD, la même valeur notionnelle sera appliquée à l'investissement par le Compartiment. En conséquence, il n'est pas prévu que le Compartiment ait recours à l'effet de levier.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à consulter la section intitulée « *Facteurs de risque* » et l'Annexe II du Prospectus, et à tenir compte de tous les facteurs de risque avant d'investir dans le Compartiment :

1. Le Compartiment investit principalement dans les actions de sociétés pour lesquelles la cybersécurité constitue le cœur de métier. Le Compartiment est en conséquence particulièrement exposé aux risques que comporte ce type de société. Les sociétés du secteur de la cybersécurité sont confrontées à une forte concurrence, tant au niveau national qu'international, ce qui peut avoir un impact négatif sur les marges bénéficiaires. Elles peuvent avoir des lignes de produits, des marchés, des ressources financières ou des ressources humaines restreints. Leurs produits peuvent devenir obsolètes en raison des rapides évolutions technologiques et de l'introduction fréquente de nouveaux produits. Ces sociétés peuvent être confrontées à des changements imprévisibles de taux de croissance, à une forte concurrence pour s'assurer les services de personnel qualifié et à la concurrence de sociétés étrangères dont les coûts de production sont plus faibles. Les sociétés du secteur de la cybersécurité sont lourdement tributaires de droits de brevets et de propriété intellectuelle. La perte ou l'aliénation de ces droits peut obérer la rentabilité de ces sociétés. Par ailleurs, les sociétés de ce secteur peuvent être la cible d'attaques informatiques qui, si elles atteignent leur objectif, peuvent porter préjudice, de façon importante ou permanente, à la réputation, à la santé financière des sociétés ainsi qu'à leur capacité à exercer leurs activités à l'avenir.
2. L'Indice est généralement composé d'un panier de titres de sociétés de micro, de petite, de moyenne et de grande capitalisation. Les micros, les petites et les moyennes capitalisations peuvent devenir plus sensibles aux aléas de la conjoncture que les grandes entreprises mieux établies et peuvent sous-performer d'autres segments du marché ou l'ensemble du marché des actions. Les titres de micro, petites et moyennes capitalisations se caractérisent par un volume d'échanges plus faible, sont souvent plus sensibles à la volatilité du marché et sont sujets à des variations plus grandes et imprévisibles de leurs cours que les grandes capitalisations ou l'ensemble du marché.

ACTIONS

Le Compartiment compte, à l'heure actuelle, une seule catégorie d'actions ETF comme l'indique le tableau ci-dessous. D'autres catégories d'Actions pourront être ajoutées à l'avenir, en conformité avec les exigences de la Banque centrale.

Catégorie d'Actions	Type de catégorie d'Actions	Montant de souscription/rachat minimum	TER*	Politique de dividendes
ETF de capitalisation en dollars US	Actions ETF	50 000 actions	0.75%	S/O

* Exprimé en % annuel de la Valeur liquidative de la Catégorie d'Actions.

Les Actions peuvent être librement cédées en accord avec les dispositions des Statuts et du

Prospectus.

Comme c'est le cas pour toutes les sociétés irlandaises par actions, la Société a l'obligation de tenir un registre des Actionnaires. Les Actions ETF sont détenues par le mandataire (en tant que porteur enregistré) du Dépositaire commun. Seules les personnes inscrites au registre des Actionnaires (c'est-à-dire le mandataire du Dépositaire commun) sont considérées comme Actionnaires. La Société n'émet pas de fractions d'Actions. La Société n'émet pas de certificats d'Actions ou de titres de propriété temporaires (à l'exception du certificat d'actions global, comme indiqué dans le Prospectus). L'Agent administratif envoie une confirmation de transaction aux Participants agréés.

COTATION DES ACTIONS

Une demande a été déposée auprès des places boursières indiquées ci-après pour que les catégories d'Actions ETF indiquées soient admises à la cote. Des demandes d'admission à la cote d'autres bourses de catégories d'Actions ETF existantes et nouvelles peuvent être ponctuellement déposées.

Catégorie d'Actions	Type de catégorie d'Actions	Bourse de cotation	Devise de cotation	ISIN	Code Bloomberg	Code Reuters
ETF de capitalisation en dollars US	Actions ETF	Bourse de Londres	dollars US	IE00BYPLS672	USPY LN	USPY.L
		Bourse de Londres	GBP	IE00BYPLS672	ISPY LN	ISPY.L
		Deutsche Börse	EUR	DE000A14ZT85	USPY GY	ECUSPY.DE
		Borsa Italiana	EUR	IE00BYPLS672	ISPY IM	ISPY.MI
		SIX Swiss Exchange	CHF	IE00BYPLS672	ISPY SW	ISPY.S
		NYSE Euronext	EUR	IE00BYPLS672	ISPY NA	ISPY.AS

PROCEDURES DE NEGOCIATION

Les procédures de souscription et de rachat des Actions sont décrites dans le Prospectus. Les souscriptions et les rachats dans le Compartiment peuvent être effectués en numéraire ou en nature, sous réserve de l'accord préalable du Gestionnaire ou de son délégué.

Les Actions peuvent être souscrites conformément aux modalités prévues dans la section « *Souscriptions* », qui commence à la page 54 du Prospectus.

Les Actions du Compartiment peuvent être rachetées conformément aux modalités prévues dans la section « *Rachats* », qui commence à la page 60 du Prospectus.

Dans le cadre de chaque demande de souscription ou de rachat d'Actions, le Gestionnaire (ou son délégué) est entièrement libre de décider si les Droits et charges sont facturés en tant que somme fixe ou à hauteur d'une somme exactement égale au coût encouru par la Société pour acheter ou vendre les Investissements sous-jacents concernés. Si les Droits et charges sont facturés en tant que somme fixe, cette somme fixe ne saurait dépasser 5 % de la Valeur liquidative des Actions devant être souscrites ou rachetées.

INFORMATIONS SUR LA NEGOCIATION

Devise de base	dollars US
Devise de négociation	La devise de négociation de chaque catégorie d'Actions est la devise dans laquelle les Actions sont libellées.
Jour ouvrable	Jour d'ouverture des banques, des marchés et des bourses au Royaume-Uni.

Jour de négociation	<p>Jour de publication de l'Indice et jour où aucun Marché important n'est fermé ou tout Jour ouvrable ponctuellement déterminé par les Administrateurs comme un Jour de négociation du Compartiment (sous réserve d'en aviser préalablement les Actionnaires), à condition qu'il existe au moins un Jour de négociation par quinzaine. Le Promoteur propose un « <i>Calendrier de Jours de négociation</i> » en ligne sur le site http://www.lgimetf.com, où sont publiés en tout temps tous les Jours de négociation prévus pour le Compartiment. Le Calendrier des Jours de négociation est aussi disponible sur demande auprès du Gestionnaire ou du Promoteur.</p>
Heure limite de négociation	<p>Correspond, à l'égard de tout Jour de négociation, à l'heure limite de réception des demandes de souscription et de rachat d'Actions du Compartiment publiée sur le site http://www.lgimetf.com, dont les informations sont actualisées.</p>
Montant de souscription minimum	<p>Veillez vous reporter au tableau figurant dans la section ci-dessus intitulée « <i>Les Actions</i> ».</p>
Montant de rachat minimum	<p>Veillez vous reporter au tableau figurant dans la section ci-dessus intitulée « <i>Les Actions</i> ».</p>
Délai de règlement	<p>Le règlement des souscriptions intervient généralement dans les deux Jours ouvrables suivant le Jour de négociation correspondant (sauf décision contraire du Gestionnaire ou de son délégué).</p> <p>Le règlement des rachats intervient généralement dans les trois Jours ouvrables suivant le Jour de négociation correspondant (sauf décision contraire du Gestionnaire ou de son délégué).</p>
Évaluation	<p>L'Heure d'évaluation désigne l'heure à laquelle la valeur de l'Indice est calculée.</p> <p>Les Investissements du Compartiment qui sont cotés ou négociés sur un Marché réglementé pour lesquels des cotations sont immédiatement disponibles doivent être évalués au dernier prix de négociation, sous réserve des dispositions des Statuts.</p>
TER	<p>Veillez vous reporter au tableau de la section ci-dessus intitulée « <i>Les Actions</i> » pour connaître le TER correspondant à chaque catégorie d'Actions.</p> <p>Les commissions de courtage et les frais exceptionnels ne sont pas comptabilisés dans le TER. Veuillez consulter la section intitulée « <i>Commissions et frais</i> » à la page 69 du Prospectus.</p> <p>Les commissions et frais inhérents à la constitution du Compartiment sont à la charge du Gestionnaire.</p>

FISCALITÉ

Une description de la fiscalité applicable à la Société et ses investisseurs est exposée au paragraphe « *Fiscalité* » du Prospectus.

Informations sur la fiscalité allemande

La Société veille à ce que le Compartiment conserve le statut de « fonds en actions » conformément à l'Article 2, paragraphe 6 et 7 de la loi allemande de 2018 sur les investissements.

Les investisseurs doivent consulter leurs conseillers professionnels pour connaître les conséquences de la conservation du statut de « Fonds en actions » par le Compartiment conformément à la loi allemande de 2018 sur les investissements.

À la date du présent Supplément du Compartiment, au moins 51 % des actifs du Compartiment seront continuellement investis dans des actifs en actions tels que définis dans l'Article 2, paragraphe 8 de la loi allemande de 2018 sur les investissements.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ RELATIF À L'INDICE

Le Compartiment n'est pas parrainé, approuvé, vendu ou promu par NASDAQ, Inc. ou par ses filiales (ci-après ensemble « les Sociétés »). Les Sociétés n'ont validé ni l'aspect juridique ni le caractère approprié du Compartiment, pas plus qu'elles n'ont validé l'exactitude ou le bien-fondé des descriptions et informations y afférentes. Les Sociétés ne sauraient faire valoir ou garantir, de manière expresse ou implicite, aux propriétaires du Compartiment ou à tout autre représentant du public, l'opportunité d'investir dans des valeurs mobilières de manière générale ou dans le Compartiment en particulier, et la capacité de l'Indice à suivre le rendement général du marché boursier. La seule relation des Sociétés avec Legal & General UCITS ETF Plc (« le Titulaire de la licence ») porte sur l'octroi de licence de la marque Nasdaq® et de certaines marques des Sociétés, ainsi que sur l'utilisation de l'Indice qui est déterminé, composé et calculé par NASDAQ indépendamment du Titulaire de la licence ou du Compartiment. NASDAQ n'est pas tenu de prendre en considération les besoins du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer l'Indice. Les Sociétés n'ont pas de responsabilité dans la détermination du calendrier, des cours ou des quantités à émettre du Compartiment, pas plus que dans la détermination ou dans le calcul de l'équation sur la base de laquelle le Compartiment doit être converti en espèces, et n'y ont pas participé. Les Sociétés n'ont aucune responsabilité dans le cadre de la gestion, de la commercialisation ou de la négociation du Compartiment.

LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT NI L'EXACTITUDE NI LA NON-INTERRUPTION DU CALCUL DE L'INDICE ET DE TOUTES LES DONNÉES QU'IL CONTIENT. LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT AUCUNEMENT, IMPLICITEMENT OU NON, LES RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR DU COMPARTIMENT, SES PROPRIÉTAIRES, OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DES DONNÉES QU'IL CONTIENT. LES SOCIÉTÉS NE SAURAIENT GARANTIR DE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE POTENTIEL COMMERCIAL OU D'EFFICACITÉ À DES FINS SPÉCIFIQUES OU POUR UN USAGE PARTICULIER RELATIVEMENT À L'INDICE OU AUX DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. SANS PRÉJUDICE DES DISPOSITIONS QUI PRÉCÈDENT, LES SOCIÉTÉS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE PERTES FINANCIÈRES OU DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, QUAND BIEN MÊME ELLES AURAIENT EU CONNAISSANCE DE L'ÉVENTUALITÉ DESDITS DOMMAGES.

